

DÉCRYPTAGE La MSA a parmi ses missions l'obligation de recouvrer les cotisations et contributions sociales. Elles ne servent qu'en partie à financer le versement de prestations.

À la MSA, 14 Mrds€ de prestations versées, pour 2 Mrds€ de cotisations

Pendant des décennies, la profession agricole a veillé à limiter le niveau des charges sociales par rapport aux autres régimes, considérant que l'assurance privée était le moyen le plus efficace pour garantir une couverture globale pour l'exploitation et pour ses membres. En contrepartie, les agriculteurs percevaient de la MSA des prestations sociales d'un plus faible montant.

Dans les années 90, les cotisations et les prestations du régime agricole ont été alignées sur celles du régime général.

Chiffres nationaux sur les cotisations

Au total, ce sont environ 3 milliards d'€ (Mrds) de cotisations qui sont appelés chaque année par la MSA

(chiffres 2022). Plus du tiers est reversé à l'Unedic, aux organismes de retraite complémentaire et à l'État (CSG/CRDS). Une partie de ces cotisations peut être prise en charge par la MSA lorsque les agriculteurs sont confrontés à une crise (400 M€ depuis 2021).

Le coût de gestion de la MSA est d'environ 3 % du montant total des sommes collectées (le coût de gestion moyen d'une compagnie d'assurance varie entre 17 et 20 %). Ceci n'empêche pas la MSA POITOU d'obtenir un taux de satisfaction de ses adhérents de 92 % en 2023 selon le site Service Public. Le taux de réponse au premier appel téléphonique de l'adhérent frôle les 90 %.

Financement par la solidarité nationale

Les 2 Mrds€ de cotisations

perçus par la MSA financent seulement 1/7^{ème} des prestations qu'elle verse aux agriculteurs et à leur famille. Le montant de ces prestations payées aux agriculteurs par la MSA dépasse chaque année les 14 Mrds€, soit sept fois plus que les 2 Mrds€ des cotisations versées. La différence de 12 Mrds€ environ est financée par le reste de la population française au titre de la solidarité nationale.

Quelques exemples de prestations

Aides financières familiales : Les familles peuvent percevoir jusqu'à plus de 500 € pour la garde d'enfant à domicile et plus de 900 € pour la garde d'enfant en structure par mois.

Retraites : Les prestations retraites versées ne sont financées que pour partie



La MSA peut aider à financer une place en crèche.

par les cotisations perçues. À titre d'exemple, un exploitant agricole cotisant pendant 43 ans sur une assiette de 600 Smic horaires, ayant perçu un revenu annuel moyen d'environ 6 700 €, pourra percevoir

une retraite annuelle de plus de 13 600 € (85 % du Smic).

Santé : La cotisation d'assurance maladie-maternité (Amexa) calculée à partir des revenus professionnels, a été supprimée pour les chefs d'exploitation qui ont des revenus inférieurs à 18 547 € pour 2024. Ces mêmes exploitants, alors qu'ils ne sont pas redevables de cotisations d'assurance maladie, bénéficient néanmoins du remboursement de leurs soins au même titre que les autres adhérents.

MSA POITOU

Un recouvrement amiable et éthique



Emmanuelle Hay.

Emmanuelle Hay est responsable du département en charge de l'appel et du recouvrement des cotisations, ainsi que du contrôle et de la lutte contre la fraude.

Comment sont calculées les cotisations ?

À partir des revenus professionnels des trois dernières années (assiette triennale) ou, sur option, à partir des revenus professionnels de l'année précédente (assiette annuelle). Depuis 2023, les démarches ont été simplifiées et une seule déclaration de revenus est nécessaire via l'espace particulier sur le

site impots.gouv.fr. Pour les entreprises, les cotisations sont déclarées via la déclaration sociale nominative (DSN) depuis leur logiciel de paie ou via le Tesa pour les petits employeurs.

Que se passe-t-il en cas de retard ou de non-paiement des cotisations ?

La MSA est tenue de recouvrer ses créances et de garantir la non-prescription (notamment en adressant des courriers recommandés, souvent mal perçus et pourtant obligatoires). Cependant, le service de recouvrement est à l'écoute des adhérents, notamment dans le contexte des crises touchant le monde agricole. Des échéanciers de paiement sont régulièrement accordés aux adhérents en difficulté (manque de trésorerie, événement sanitaire ou climatique). De plus, la MSA propose un accompagnement (audit, étude des droits) via les comités REAGIR, avec une prise en charge partielle des cotisations dans certains cas. Par exemple, lors de l'épidé-

mie de grippe aviaire en 2022, la MSA a attribué 1 252 000 € à 646 exploitants.

Et le contrôle, comment cela se passe ?

La MSA POITOU dispose de contrôleurs assermentés habilités à réaliser des vérifications. Ils contrôlent à la fois les cotisations (vérification de la bonne déclaration des revenus) et les prestations (vérification des ressources ou de la situation familiale pour le calcul des prestations familiales). Ces contrôles peuvent être effectués sur le terrain ou en se basant sur des pièces justificatives. Une charte du cotisant contrôlé est disponible sur le site de la MSA POITOU, fournissant toutes les informations relatives à la réalisation de ces contrôles.

Le recouvrement amiable, basé sur la recherche de solutions et le dialogue, permet de maintenir la relation avec les adhérents tout en respectant la réglementation.

MSA POITOU